

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2011

AMiO

PENSER ALTERNATIF AGIR COLLECTIF

67^e année - n°4 - avril 2011 (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LA CGSP WALLONNE

DOSSIER P.4



ÉDITO
L'absurdité poussée
à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
P. 3



OPINION
Pacte de l'Euro :
attention, danger !
P. 6



AMiO
Défense - Militaires
On ne s'improvise pas
agent de sécurité !
P. 13

Taxe Robin des Bois : le Parlement européen prend position contre la spéculation financière

Le Parlement européen vient d'émettre deux signaux forts à destination des gouvernements, de la Commission européenne et des marchés financiers.

Il a voté, le 8 mars, à une forte majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions), le rapport de l'eurodéputée socialiste grecque Anni Podimata « sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen », qui recommande la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Il a également adopté (à une majorité plus faible mais nette) un amendement au rapport Podimata indiquant que l'Union européenne devrait mettre en place la taxe même de façon unilatérale sans l'accord d'autres pays comme les USA ou le Japon, qui y sont hostiles.

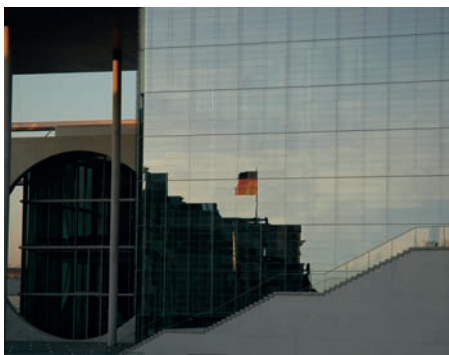
Sans attendre une hypothétique taxe au niveau mondial, une taxe au sein de l'Union européenne pourrait à elle seule déjà récolter des dizaines de milliards d'euros en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement. L'application d'un taux faible de taxation des transactions financières (TTF) devrait permettre de lever quelque 200 milliards d'euros annuels dans l'Union européenne. Cette taxe, similaire à celle élaborée par l'économiste James Tobin, représente surtout une avancée considérable visant à décourager les opérations spéculatives en les rendant plus coûteuses.



Délégation de militants à Berlin

La FGTB de Verriers a envoyé à Berlin, les 20 et 21 mars derniers, une délégation de militants (+/- 150 personnes).

L'objectif était de « signifier à Merkel (la Chancelière allemande) qu'on n'avait rien à faire de ses états d'âme et encore moins de ses diktats concernant le système d'indexation qui nous est propre », en venant manifester devant la Chancellerie fédérale. Cette action était une préparation aux actions menées également à Bruxelles le 24 mars dans le cadre du sommet européen.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Visites à Neufchâteau et à Redu

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise le **4 mai** un voyage en car à la Ferme des Sanglochons de Neufchâteau (Verlaine). Départ 9h derrière la gare de Charleroi Sud (coin de la rue de la Villette et de la rue Libioule).

Matin : visite du Musée du Jambon de Sanglochon. Midi : repas à la ferme, apéritif, assiette des Sanglochons, plates de Florenville gratinées au fromage d'Orval, Pils ou verre de vin. Après-midi : passage à Redu et visite d'un atelier de reliure.

Inscriptions : 071 797 111 pour le 19 avril au plus tard. Rens. 0495 340 928 Vanden Broeck Alphonse. Coût : 38 €/affiliés et 40 €/sympathisants, à verser sur le compte n°877-2028501-50 avec mention « Sanglochon ».

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, son 2^e tournoi de manille le **29 avril**. Celui-ci se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14 h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Huy

Procédures de recrutement à la SNCB

La Régionale organisera une séance d'information ouverte à tous sur les procédures de recrutement à la SNCB le **27 avril** à 10h. Auditorium CGSP de Huy, rue du Neufmoustier 8.

Renseignements et inscriptions : 085 824 555.

Namur

Fête du 1^{er} Mai

11h : meeting avec Jean-Claude Hubert, président de la FGTB, Joseph Thonon, secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur, Anne Demelenne, présidente de l'IW/FGTB et secrétaire fédérale FGTB, Yves Depas, secrétaire général du secteur « TBM » de la CGSP et Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

12h : barbecue géant (12 €/adulte - 6 €/enfant). Réservation obligatoire avant le 22 avril par versement sur compte n°636-3827404-08, communication : « SACNam 1^{er} mai 2011 » par téléphone : 071 72 91 12 / 43, par mail maryse.dussart@cgsp.be - veronique.lenaerts@cgsp.be.

L'absurdité poussée à l'extrême « la bonne gouvernance »

Quand l'autorité parle de « gestion en bon père de famille », de « bonne gestion publique », de « bonne gouvernance »,... ces propos réjouissent le citoyen qui pense : « Enfin ! Tout va s'arranger ! Plus de chômeurs, des retraites convenables assurées, une protection sociale renforcée, un niveau de vie correct pour tous les travailleurs ».

Le sommet européen réussit là un bel exercice de communication quand il invoque la bonne gouvernance pour sortir de la crise.

Info ? Intox ? Mais de quelle crise parle-t-on d'abord ?

Il est bon de rappeler que la crise relève à l'origine du secteur privé, qu'elle est financière et bancaire avant tout. Rappeler encore que les États membres de l'UE ont versé des milliards d'euros d'argent public pour sauver le système bancaire européen en totale perte après les subprimes. Choquée par l'ampleur d'une crise qu'elle n'a pas vu arriver, la Commission européenne s'est engagée publiquement il y a deux ans à mettre de l'ordre pour que pareille catastrophe ne se reproduise plus.

Aujourd'hui, force est de constater que :

- les marchés restent insuffisamment surveillés puisque les autorités ne se sont pas donné les moyens de le faire ;
- les bonus bancaires ne sont toujours pas limités (3,6 milliards d'euros pour les banques belges en 2010) ;
- les agences de notation ne sont soumises à aucune régulation et continuent leur travail de sape propice à la spéculation ;
- les instruments financiers opaques et autres produits toxiques continuent de plus belle à pourrir les marchés ;
- on continue à renforcer la base financière des banques avec de l'argent public.

C'est maintenant que les autorités européennes constatent – Oh ! Surprise ! – qu'il est impossible de respecter le pacte de stabilité et de croissance européen car les dettes publiques ont méchamment augmenté : les milliards d'euros donnés aux banques ont laissé des gouffres béants dans les budgets des États membres. L'Europe décide donc en 2010 de mettre les États membres sous pression pour équilibrer les finances publiques. Par un coup de baguette budgétaire et politique, la crise du secteur privé devient la crise du secteur public.

Bonne gouvernance, avez-vous dit ?

L'Europe demande donc à chaque État membre de prendre des mesures drastiques dans sa « gouvernance économique » en des termes politiques on ne peut plus clairs :

- elle renforce le pacte de stabilité en introduisant des sanctions pour les pays qui ne peuvent pas réduire leur dette publique ;
- elle oblige chaque État à présenter annuellement son budget national à la Commission européenne ;
- elle mesure la compétitivité de chaque État par des indicateurs axés sur les coûts salariaux par unité produite.

Il s'agit ici du « Pacte de compétitivité » de Merkel-Sarkozy repris par Van Rompuy-Barroso, sous l'appellation « Pacte de l'Euro ». Que contient-il, succinctement ?

- Les coûts salariaux dans le privé doivent suivre la productivité exclusivement et dans le public, ils doivent être « contenus ».
- La productivité doit être augmentée via des libéralisations plus poussées.
- Pour stimuler l'emploi, il faut davantage de flexicurité et l'impôt sur le travail doit diminuer et être remplacé par la hausse de la taxation de la consommation.
- L'assainissement des finances publiques est indispensable, au besoin par l'alignement des systèmes de retraites et le démantèlement des prépensions.

En résumé, la potion magique européenne de « bonne gouvernance » se base sur une perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs dans le privé puisque les salaires ne sont plus liés qu'à la productivité et plus à l'inflation. Cette proposition va plus loin que la suppression des mécanismes d'indexation !

Dans le secteur public, les salaires sont cités comme « cible » par l'Europe avec des réductions de masse salariale en perspective (blocage des salaires et diminution du volume de l'emploi). Les attaques contre les retraites et préretraites et des libéralisations-privatisations accrues constituent d'autres ingrédients de base de cette potion magique. Ce sont des remèdes économiques – qui ont déjà prouvé leur inefficacité par le passé – que l'on prescrit à des États malades socialement.

Une fois encore, les salaires, les dépenses sociales et les services publics devraient constituer des variables d'ajustement pour « sauver » la compétitivité des entreprises et protéger des futures crises de tous poils, qu'elles soient financières, bancaires, pétrolières,...

Un seul remède

Bonne gouvernance ? Oui, les actionnaires toucheront toujours des dividendes de plus en plus grands. Mais pour le reste... Pas de créations d'emploi garanties, pas d'amélioration du bien-être, pas d'avancées en justice sociale pour les travailleurs et les allocataires sociaux, au contraire, tout est revu à la baisse ! L'absurdité poussée à l'extrême. Et donc un seul remède : la combattre avec la FGTB et la CES.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

(11/03/2011)

La CGSP wallonne en campagne

« Penser alternatif, agir collectif »

Face à une certaine pensée unique néolibérale, la CGSP wallonne entend défendre une autre idée de la société égalitaire et solidaire. La campagne est lancée.

En 1995, Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* définissait la « pensée unique » de la façon suivante : « Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. » En tant qu'organisation syndicale, la CGSP wallonne est quotidiennement confrontée à cet état d'esprit.

Regagner la bataille des symboles et des valeurs

Cette perte progressive de nos repères nuit à notre capacité d'action et de mobilisation. Il faut donc regagner la bataille des mots, des symboles et des valeurs. Un véritable travail de reconquête. À l'ère du « chacun pour soi », de la fatalité et des dogmatismes (économiques, politiques ou religieux...), il nous appartient d'opposer la Solidarité, l'action et le libre-arbitre. Car, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le système capitaliste, des alternatives existent.

Il est important, en effet, de toujours rappeler que la richesse est le résultat de l'activité productive des salariés. Une partie de cette richesse est « mise en commun » (socialisée) à travers l'im-

pôt et les cotisations sociales. Cette socialisation des richesses permet de répondre, par l'organisation de services publics et de la sécurité sociale, à de nombreux droits sociaux fondamentaux qui ne seraient pas, ou pas correctement, rencontrés par le seul libre jeu du marché. Par exemple, l'enseignement, la culture, la protection sociale, les communications, les transports publics, la santé, l'eau, le logement... En outre, cette richesse qui sert à organiser et à développer les services publics et la protection sociale ne peut être accaparée par le système capitaliste.

Dans la période de financement collectif/public maximum, la Sécurité sociale absorbait près d'un tiers du PIB européen. Si on ajoute à cela le financement de l'ensemble des ser-



vices publics et de la fonction publique, la part de richesse produite par l'économie publique, les circuits de crédit et d'épargne publics, les mécanismes d'augmentation des salaires... le capitalisme, fin des années septante, contrôlait une part moins importante de la richesse collectivement produite qu'aujourd'hui.

Une posture plus revendicative

Face à la crise, « *il faut adopter une posture résolument revendicative, nous ne pouvons plus nous satisfaire de défendre nos droits conquis. Il en va bien évidemment ainsi en ce qui concerne les services publics.* » C'est là tout le fondement de la campagne. Cette démarche offensive passe par une refondation de la notion de service public dont la légitimité repose sur la satisfaction des besoins sociaux et dont le financement est assuré par une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus.

La faillite du système capitaliste et de son dogme du marché autorégulé nous donne une occasion unique de réaffirmer le rôle primordial des pouvoirs publics dans l'organisation de la vie en société.

L'ensemble des outils de redistribution des richesses sont la preuve irréfutable qu'une économie moderne peut être anticapitaliste !

Le développement, par l'État social démocratique, des institutions de socialisation permet de détourner une part importante de la richesse produite des circuits bancaires privés où se réalise l'essentiel du travail capitaliste. Il contribue à « euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes.

La remise en cause du système capitaliste doit passer, immanquablement, par un renforcement de nos mécanismes collectifs de solidarité que sont les services publics et la protection sociale.

La CGSP wallonne défend une société égalitaire et solidaire et veut renforcer les mécanismes de solidarité : davantage de services publics, financés par une fiscalité juste, fortement progressive et touchant l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital ; plus de sécurité sociale et une revalorisation du salaire brut ; le plein emploi par la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatrice. Voilà l'objectif de la campagne de sensibilisation de la CGSP wallonne.

Cette Europe n'est pas la nôtre

Il est important également de dénoncer une dérive néolibérale. L'idée européenne de solidarité – qui existait lors de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – a peu à peu été galvaudée au profit d'une idéologie politique. Le Traité de Rome fait d'abord le choix d'intégration "négative" dont l'objectif est l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravent

la constitution d'un grand marché, en lieu et place de l'intégration, dite "positive" ou "politique". Cette tendance du départ s'aggrave d'année en année, avec l'Acte unique qui instaure le marché unique et, surtout,

le Traité de Maastricht, en 1993 qui crée la monnaie unique. L'Union économique et monétaire va ainsi diminuer considérablement les marges de manœuvre des États membres dans l'élaboration de leur politique économique.

La création d'une banque centrale indépendante centrée sur le seul objectif de lutte contre l'inflation et l'élaboration d'un "Pacte de stabilité" qui corsette la politique budgétaire des États membres complètent le dispositif. « *L'usage d'une monnaie unique dans un marché intérieur où règne une concurrence entre différents*

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

systèmes socioéconomiques renforce la concurrence par le bas en matière sociale et fiscale », comme le constatent les chercheurs Sophie Heine et Denis Stokkink.

Tout cela fournit un cadre cohérent qui permet la remise en cause des services publics, de la protection sociale, de l'intervention du secteur public dans l'économie ou encore de droit du travail qui sont considérés comme autant d'entraves à la liberté du marché qui n'a de cesse de s'approprier ces institutions sociales pour les marchandises et en retirer des profits maximaux.

Contrairement à ce qui est souvent proclamé – la neutralité des instruments européens sur le fonctionnement des services publics – il y a bel et bien une orientation voulue. L'essentiel des ressources d'une nation devrait, en effet, être réaffecté au secteur privé, proclamé comme le seul secteur efficace pour organiser une économie. Et le dernier projet concocté par la Commission Barroso, « *Europe2020* », n'est rien de plus que la transcription de ce travail visant à nier le rôle des autorités publiques.

Un blog, des affiches, des supports de réflexion

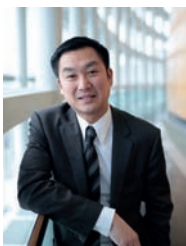
La campagne va se dérouler tout au long des mois à venir et être déclinée à travers plusieurs thématiques destinées à combattre certaines idées reçues : trop chère la fonction publique, mon œil ! Le salaire brut : une solution d'avenir. La pension légale : à développer en priorité... Cette campagne sera soutenue par une série d'affiches, un blog alimenté en permanence, des formations dispensées aux militants... ■

Blog : <http://penser-alternatif.be>

« Il faut
regagner
la bataille
des mots »

Pacte de l'Euro : **attention, danger !**

Liêm Hoang-Ngoc, député européen (PS français), économiste de la nouvelle génération, détaille l'effet des mesures budgétaires prévues par le « paquet gouvernance », déclinaison de la proposition franco-allemande de Pacte de compétitivité. Un train de réformes qui tuent dans l'œuf toute marge de manœuvre d'une politique de gauche.



La Commission européenne a rédigé un paquet de six directives qui doivent être adoptées lors de la session de juin (du Parlement européen), un « paquet gouvernance » qui est en réalité le frère jumeau du Pacte Merkel-Sarkozy. Pour les citoyens européens, la situation est résumée par le dicton : « *Peu m'importe de savoir qui tient le fusil, je ne vois qu'une chose : je ne suis pas du bon côté* ».

Au nom de la résorption des déséquilibres économiques intra-européens, le pacte impose de réduire les coûts salariaux des pays dont la balance commerciale est déficitaire. Il privilégie ainsi la solution néolibérale de gestion des « chocs asymétriques » par la flexibilité des marchés.

L'Europe peut-elle se passer de politique budgétaire ?

La voie sociale-démocrate, consistant à utiliser les fonds structurels pour faire converger vers le haut les pays déficitaires, est quant-à-elle condamnée par les récents choix du Conseil européen de ne pas accroître les ressources du budget communautaire.

Ce budget pourrait à l'évidence être abondé par la forte épargne européenne, que mobiliseraient des « Eurobonds ». Malheureusement, leur émission, qui nécessite une modification des traités, fait toujours débat alors qu'elle permettrait de faire face aux attaques spéculatives contre les dettes souveraines et de

financer les objectifs de la stratégie UE 2020. Ces derniers resteront, à défaut, lettre morte, comme le fut feu la Stratégie de Lisbonne.

La solution des Eurobonds

Dans un contexte où la politique monétaire s'avère incapable à elle seule de soutenir la reprise, l'Europe ne peut se passer de politiques budgétaires. À cet égard, la fin janvier 2011 fut marquée par le succès de l'émission de ce que les institutions européennes évitent pour l'heure d'appeler premiers *Eurobonds*. Or, les marchés se sont rués sur ces titres, émis à un taux relativement faible, par le Fonds européen de stabilité financière pour financer les dettes souveraines des pays faisant l'objet d'attaques spéculatives.

Ces titres pourraient également financer à hauteur honorable le budget communautaire pour alimenter les fonds structurels, nécessaires pour faire converger les nouveaux entrants vers les niveaux de développement des pays de l'ouest de l'Europe. Ceci rendrait possible l'harmonisation sociale et fiscale qui demeure un vœu pieux.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE

Si, de surcroît, la Banque centrale européenne (BCE) déclarait au grand jour qu'elle rachetait massivement les dettes souveraines en cas de primes de risques injustifiées exigées par les marchés (comme elle a commencé à le faire en catimini sur le marché secondaire pour contourner les interdictions du Traité de Lisbonne), les États membres de l'Union européenne disposeraient de deux armes atomiques, dissuadant les marchés de spéculer cyniquement successivement sur l'une, puis sur l'autre des dettes souveraines.

Et si, par bonheur, les socialistes par-

venaient à promouvoir des normes contra-cycliques de politique budgétaire dans le cadre du « paquet gouvernance économique », les voies d'une véritable sortie de crise, s'appuyant sur des budgets ambitieux et la promotion du modèle social européen, seraient tracées.

Deux scénarios possibles

Ce scénario progressiste exige, à tout le moins, des avancées décisives vers le fédéralisme budgétaire et la nomination d'un Président de la BCE pragmatique.

À défaut, c'est un scénario d'enlèvement qui se dessinerait. Les embryons d'Eurobonds finiront par naître tant bien que mal, mais l'économie européenne qu'ils sont censés financer souffrira de rachitisme aigu, compte tenu de la poudre de lait, faite d'austérité budgétaire et salariale, dont elle sera nourrie. L'Europe replongerait vers la récession et les déficits persisteront, conduisant à de nouvelles mesures d'austérité, dogmatiquement imposées par les autorités européennes.

Ce scénario est peu perturbant pour les marchés, rassurés de voir se développer des « mécanismes de solidarité » assurant les créanciers des États d'être payés. Il perdurera tant que l'ajustement par les salaires et le chômage est socialement accepté... ■

*Extrait d'une tribune parue dans Mediapart (www.mediapart.fr)
Site internet : www.liemhoangngoc.eu*



L'austérité pèse sur le secteur public en Europe

Les travailleurs du secteur public, en Europe, ont été les premiers et les plus durement touchés par l'austérité. Ils sont une « cible facile » pour les ministres des Finances qui cherchent à réduire les importants déficits publics, rapidement et simplement, en diminuant les salaires dans le secteur public pratiquement du jour au lendemain.

Un grand nombre d'emplois publics ont au même moment été supprimés par le non renouvellement de contrats temporaires. D'autres pertes d'emplois seront à déplorer à moyen terme lorsque des travailleurs quittant le service public ne seront pas remplacés. Une raison supplémentaire de viser le secteur public est l'« effet domino » que les réductions salariales dans ce secteur ont sur le reste de l'économie : si de telles réductions sont appliquées dans le secteur public, il devient alors logique de les appliquer également dans le secteur privé.

Effet domino sur les salaires

Si le salaire moyen diminue, le niveau du salaire minimum est à son tour mis sous pression. Et, si toute la structure salariale est affectée, les allocations de chômage doivent également être réduites afin de rétablir des incitants financiers pour que les chômeurs retrouvent du travail.

C'est ainsi que les réductions de salaires dans le secteur public constituent la première étape d'une très forte spirale sociale négative. Les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays membres de l'UE illustrent la brutalité dévastatrice à laquelle les travailleurs du secteur public doivent faire face dans tous ces pays.

Tour d'Europe de l'austérité

Les salaires nominaux ont été bloqués en Bulgarie, Pologne, Roumanie, France, Espagne, Slovaquie, Italie et Portugal. Dans plusieurs de ces pays, ces blocages ne sont pas limités à un an mais seront maintenus pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Compte tenu de l'inflation, le blocage des salaires nominaux revient à une véritable diminution des salaires.

Suivant les pays, le blocage des salaires nominaux est suivi ou précédé

d'une réduction de ces salaires. L'Allemagne va réduire les salaires du secteur public de 2,5 % en 2011 alors que l'Espagne les a déjà réduits de 5 % en 2010. Le Portugal a pendant ce temps instauré une réduction salariale de 10 % quoique celle-ci ne soit d'application que pour les salaires supérieurs à 1 500 euros. L'Estonie et la Lituanie ont réduit les salaires d'environ 8 %.

Vient ensuite l'Irlande où les salaires dans le secteur public ont été réduits en différentes étapes d'à peu près 13 %. Ces réductions sont même plus importantes encore en Grèce (-20 %) et en Roumanie (-25 %). La palme revient à la Lettonie qui bat tous les records avec des diminutions de salaires allant jusqu'à 50 % !

Au même moment, l'emploi dans le secteur public est sacrifié : la Pologne et la Bulgarie vont le réduire de 10 %. La Roumanie a annoncé 250 000 pertes d'emplois dans le secteur public tandis que le Royaume-Uni a récemment fait état d'une réduction de 490 000 emplois, soit 10 % de la main-d'œuvre totale du secteur public.

Des conséquences très graves

Pour l'économie européenne, les conséquences de l'austérité dans le secteur public seront très graves.

Au vu des chiffres, on peut s'attendre à ce qu'un million de travailleurs du secteur public perdent leur emploi dans les toutes prochaines années. Ces pertes d'emplois directs se traduiront dans l'économie par une moindre demande et de moindres dépenses qui, à leur tour, entraîneront des pertes d'emplois indirects. Dès lors, après la perte de 5 millions d'emplois

durant la récession, de 1,5 à 2 millions d'emplois supplémentaires seront perdus ! Il faut noter qu'il s'agit là d'une estimation prudente car les effets de la demande négative induite par les réductions de salaires dans le secteur public n'ont pas été pris en compte.

« L'austérité ne marchera pas. Mais elle nous mènera à la ruine ! »

En outre, du fait de l'importante dette du secteur privé dans les pays où les réductions sont les plus sévères (Royaume-Uni, Espagne, Portugal), la dynamique de création d'emplois dans le secteur privé ne suffira pas à compenser ces coups supplémentaires portés à l'emploi. L'austérité dans le secteur public signifie donc qu'un taux de chômage élevé s'installe pour de nombreuses années.

En plus des effets immédiats sur la demande et l'activité économique, il y aura également des effets structurels. Les emplois et les salaires du secteur public ne doivent pas être seulement considérés comme des coûts. Ils doivent au contraire être vus comme un investissement pour l'avenir de l'économie et de la société. Si des écoles et des hôpitaux ferment, si les investissements dans l'enseignement diminuent, si les services de programmation des infrastructures publiques sont réduits, si on assiste à un exode de personnel qualifié (enseignants, médecins, infirmières, ingénieurs,...) vers d'autres pays et régions du monde, l'économie souffrira alors aussi à long terme. ■

Article extrait du Moniteur de l'Austérité de la Confédération européenne des syndicats : <http://www.etuc.org/r/1599>

Pour une loi de financement **solidaire et équitable**

Dans la suite logique de la fédéralisation de l'État mise en œuvre au fil des réformes institutionnelles successives, le financement des entités fédérées - communautés et régions - relève d'un mécanisme technique, complexe et évolutif. À l'heure de nouvelles réformes institutionnelles d'envergure, il est capital, singulièrement pour Bruxelles, de refonder cette loi de financement sur des principes solidaires et équitables.

Depuis 1989, la loi spéciale de financement organise les transferts de moyens entre l'État fédéral, les communautés et les régions. De réforme en réformes, ces deux dernières entités ayant progressivement reçu plus de compétences, ont vu augmenter les transferts dans leur direction. Le mécanisme de répartition s'est modifié et s'est agrémenté de nombreuses mesures d'arbitrage destinées à corriger tant bien que mal les distorsions dans la répartition des moyens. Après de multiples adaptations, la loi spéciale de financement comporte quelques anomalies que chacun s'entend à vouloir réformer. Tout le problème est de savoir comment, tant les approches et perceptions sont différentes selon qu'on se trouve au nord, au sud ou à Bruxelles.

Faut-il le rappeler, dans notre pays, l'impôt des personnes physiques (IPP) est perçu par l'État fédéral en fonction du lieu de résidence. Les régions, qui disposent de l'autonomie fiscale (elles prélèvent des taxes et décident de leur destination budgétaire) sont financées par des dotations fédérales provenant de l'IPP, mais également par les recettes de leurs propres taxes.

Les communautés, compétentes pour la culture, l'enseignement, la santé, le sport, etc., ne disposent d'aucune autonomie fiscale et dépendent donc du niveau fédéral pour leur financement. Leurs ressources proviennent pour 70 % de la TVA (taxe non personnalisée) et pour 25 % du rendement de l'IPP.

D'autres principes interviennent dans les calculs de répartition, un principe de solidarité qui veut que les plus riches contribuent au financement des plus pauvres, mais également un principe de « juste retour » qui joue en fonction du rendement de

l'IPP dans chaque entité ; on pourrait le résumer par la formule « I want my money back ».

Dans un système aussi complexe, les différentes entités fédérées ne trouvent pas toujours leur compte, loin s'en faut.

La revendication de plus d'autonomie régionale est susceptible de présenter des effets pervers. Par exemple, dans cette logique, les régions les plus riches pourraient être tentées de développer une concurrence fiscale créant une discrimination sociale sur base du lieu de résidence. Il se pourrait en effet que dans une même entreprise employant des travailleurs habitant dans des régions différentes, ces derniers reçoivent un même salaire brut, mais que leurs rémunérations nettes respectives soient différentes suite à l'application de barèmes différenciés du précompte professionnel !

En Région bruxelloise, la discrimination serait plus criante encore car on pourrait voir s'installer des différences de traitement entre francophones et néerlandophones sur le plan des avantages sociaux.

Le paradoxe bruxellois

L'inéquité des clés de répartition est particulièrement flagrante dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, elle a contribué à 19 % du PIB¹ alors qu'elle n'a reçu que 8,5 % de financement provenant de l'IPP. Cette part élevée dans la production de richesse témoigne de son intense dynamisme économique tandis que son faible rendement pour l'IPP illustre la faiblesse du revenu moyen des habitants.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 13 % au-dessus de la moyenne nationale à 14 % en-dessous de celle-ci !



Au moment de travailler sur une nouvelle réforme institutionnelle, il faudra que le gouvernement tienne compte de ces aspects et se montre créatif pour imaginer d'autres clés de répartition permettant de donner à Bruxelles les moyens financiers structurels dont elle a absolument besoin. On devrait donc intégrer davantage de critères objectifs dans les mécanismes d'attribution de moyens financiers aux communautés et régions, comme par exemple le nombre d'élèves inscrits dans les réseaux d'enseignement ou encore la population dans chaque communauté.

Des solutions équitables et solidaires existent. L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP les défendra.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

1. Le produit intérieur brut est une estimation de la richesse créée dans le pays sur une période donnée.



Europe sociale en danger ! Où s'arrêteront-ils ?

■ 2011

Lorsque début février, le duo Merkel-Sarkozy avait proposé une attaque frontale contre l'indexation automatique des salaires, en vigueur dans certains pays de la zone « euro » dont la Belgique et que cette dernière en la personne de son Premier Ministre avait rejeté cela, nous avons tous poussé un ouf de soulagement.

Hélas, c'était faire peu de cas de cette Europe ultralibérale qui n'aura de cesse de mettre à mal le modèle social que les travailleurs, par leurs luttes séculaires, ont durement acquis. Ainsi le 11 mars 2011, les chefs d'état ou de gouvernement de la zone euro ont-ils décidé de mettre le turbo en adoptant un brusque changement dans la politique européenne.

■ 2008

Après la crise financière et l'intervention massive des pouvoirs publics pour sauver les banques, on allait réguler et surveiller les marchés financiers, y compris les banques et autres prêteurs...

■ 2009

Les chefs de gouvernement appelaient à une solution équitable à la crise financière par une taxation des super bonus des banquiers et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF).

■ 2010

En juin, le Conseil fixe la stratégie « Europe 2020 » avec pour objectifs centraux : insertion sociale, mise au travail des 20-64 ans, améliorer l'instruction et réduction du décrochage scolaire, diminution des émissions polluantes, favoriser les énergies renouvelables, accroître la recherche et le développement (public et privé) à concurrence de 3 % du PIB.

Deux ans après la crise financière la plus grave de ces dernières décennies, que reste-t-il de ces bonnes intentions ?

Peu de surveillance des marchés financiers, toujours pas de TTF (seulement une intention), pas de limitation des bonus, pas de régulation des agences de notation, aucune limitation des instruments financiers opaques, mécanisme de sauvetage des « États en détresse » insuffisant (inquiétude grandissante sur les marchés financiers).

Place à la « gouvernance économique ».

Selon les politiques, la crise n'est plus celle du secteur privé (bulles dans le secteur financier et immobilier) mais une crise du secteur public. On oublie leur propre analyse du début de la crise financière. Et pour que les finances publiques (mises à mal en raison du sauvetage des banques) restent viables, selon l'UE il faut prendre des mesures drastiques, regroupées dans le package « gouvernance économique » (austérité, sanctions, reculs en matière de protection sociale ou de formation des salaires, etc.)

Devant toutes ces menaces la CES a organisé une journée d'action à Bruxelles à l'occasion du sommet européen des 24 et 25 mars.

L'Europe que veut la FGTB doit être :

- une Europe solidaire qui n'exacerbe pas la compétition et le dumping social ;
- une Europe qui taxe les transactions financières et la spéculation, qui régule la finance, contrôle les agences de notation et développe les banques publiques ;
- une Europe qui développe une politique sociale et économique au profit de tous les citoyens ;
- une véritable Europe sociale en opposition à celle qui détricote la protection sociale, relève l'âge de la retraite et augmente la précarité ;
- une Europe qui promeut le développement durable, l'emploi, un travail et un salaire décents, des services publics de qualité accessibles à tous.

R. Vansaingele

Non à une harmonisation par le bas des normes sociales, fiscales ou environnementales.

Non au pacte de compétitivité et d'austérité !

Oui à un pacte de solidarité !

Oui à une « Europe des gens » où l'économie ne sera pas le leitmotiv mais bien un moyen d'améliorer la situation de chacun.

SPF FINANCES - FEDOREST

Le bien-être du personnel bafoué

Unilatéralement, sans aucun avertissement, sans aucune concertation avec les représentants du personnel, le comité de direction du SPF Finances a décidé seul de modifier les heures d'ouverture dans tous les restaurants dépendants de FEDOREST.

C'est une mesure absurde qui n'a que des effets négatifs en termes de bien-être du personnel :

- Des agents doivent attendre de longues minutes en plus avant de se restaurer. Certains parmi eux qui se lèvent très tôt et n'ont pas déjeuné depuis de longues heures doivent non seulement attendre 12h avant d'entrer mais en plus ils doivent subir de longues files d'attente et un surcroît de bruit puisque la fréquen-

tation est concentrée sur une plage horaire réduite.

- D'autres se voient interdire l'accès au restaurant et renvoyés à la cafétéria.
- Pour le personnel des restaurants, le stress est terriblement augmenté puisqu'il faut faire un travail égal sur un temps beaucoup plus court.

Suite à cette mesure, les intendants ont d'ailleurs voulu soulager les personnels de cuisine et ont donc réduit l'offre de service.

Ce qui est inacceptable : Fedorest est un service qui doit offrir un maximum d'avantages à ses « clients » les agents des SPF et qui doit au contraire augmenter et diversifier son offre.

Cette mesure a été prise sans

aucune motivation et au mépris de la concertation sociale.

Les quatre organisations syndicales, en front commun, ont réagi par un tract distribué aux agents concernés et par une demande urgente de concertation sur le sujet.

Dans le climat politique délétère que nous connaissons nous avons du mal à trouver un interlocuteur responsable, c'est pourquoi la CGSP a demandé à la Ministre de la Fonction publique de préciser sa position et c'est bien le Ministre des Finances qui continue à être le responsable de Fedorest.

Nous retranscrivons ci-dessous le courrier que nous avons adressé à Madame Inge Vervotte et la réponse reçue.

« Madame la Ministre,



En date du 1^{er} janvier 2009, le service administratif à comptabilité autonome (SACA) FEDOREST a été créé conformément à la décision du Conseil des Ministres du 29 février 2008.

Depuis lors, certains restaurants dépendants du service social du SPF Finances ont été rattachés à FEDOREST sans qu'aucun organe de concertation/négociation avec les organisations syndicales représentatives (autre que le Comité de consultation syndicale du service social du SPF Finances) n'ait été convoqué. Tout au plus, y a-t-il eu une information minimale souvent a posteriori des représentants travailleurs.

Afin d'assurer la bonne organisation de la négociation/concertation syndicale pour FEDOREST, la CGSP vous demande de bien vouloir préciser de quel comité de secteur de négociation relève le SACA FEDOREST, ce qui

permettra à tout le moins une concertation constructive dans le cadre du développement de FEDOREST. »

« Monsieur le Secrétaire général,

À la suite de votre lettre du 3 février 2011, je puis vous faire part des considérations suivantes.

L'article 73 de la loi-programme du 8 juin 2008 qui habilite le Roi à fixer, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, les modalités d'exécution relative à la création de FEDOREST, a fait l'objet de deux arrêtés d'exécution :

- l'arrêté royal du 18 décembre relatif à la gestion financière du service administratif à comptabilité autonome FEDOREST, chargé de l'organisation des activités de catering pour différents services publics ;
- l'arrêté royal du 18 décembre 2008 fixant la composition, le fonction-

nement et les attributions du comité de gestion du service administratif à comptabilité autonome FEDOREST, chargé de l'organisation des activités de catering pour différents services publics.

L'article 5 de l'arrêté royal relatif au Comité de gestion prévoit que celui-ci est notamment chargé de l'approbation du plan de personnel.

Le personnel en question relève du ressort du comité de secteur II-Finances tel que créé par l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités. En effet, ainsi que le souligne le rapport au Roi précédant les deux arrêtés royaux visés ci-dessus, l'article 73 de la loi-programme du 8 juin 2008 dispose que FEDOREST est 'créé au sein du Service public fédéral Finances' ».

La CGSP a donc interpellé le Ministre des Finances sur la mesure prise arbitrairement de restriction des heures d'ouverture et de l'offre restreinte de plats mais aussi sur d'autres sujets qui concernent le personnel de Fedorest, comme le plan de personnel et le nombre d'emplois, les échelles de traitement...

La CGSP reste particulièrement attachée à la défense de ce service aux agents et veillera à ce que des solutions positives soient enfin apportées.

Dernière minute, suite à la pression l'autorité a revu les heures d'ouverture de 11h45 à 13h45

R. Vansaingele



SPF INTÉRIEUR

Les calltakers sont – un peu – entendus

Dans un précédent article, nous avons abordé en profondeur tous les problèmes rencontrés par les calltakers neutres des centrales d'alerte (la future agence 112) du SPF Intérieur. Nous revenons sur ce dossier.

Il a été nécessaire de toucher l'opinion publique et de menacer de faire grève avant que le management ne daigne bouger. Un comité de concertation extraordinaire a eu lieu le 22 février 2011.

La CGSP a dû y constater la faiblesse de l'approche de l'Autorité. Même l'embryon d'une vision globale brillait par son absence. Il a à nouveau été nécessaire de sortir la menace de la grève pour contraindre l'Autorité à concevoir des solutions effectives et à fixer un timing pour leur mise en œuvre.

Pour la CGSP, il est maintenant clair que les graves problèmes dans les centrales d'alerte ne seront pas résolus par un groupe de travail, une étude ou d'autres thérapies bureaucratiques. C'est une bonne chose que les calltakers fassent preuve d'un autre esprit.

Ils ne peuvent pas se permettre un tel attentisme et une telle distanciation. En ce qui concerne les recrutements, notre position est claire : le tennis de table pratiqué entre le SPF et le Selor n'est pas notre sport favori et cela ne nous intéresse pas. Les recrutements statutaires doivent avoir lieu de manière accélérée mais dans l'attente du bouclage de cette procédure lamentablement longue, nous exigeons que des candidats aptes puissent travailler temporairement en tant que contractuels.

Pour la CGSP, les choses sont claires : le cadre doit être comblé d'ici l'été 2011 ou alors nous avertirons la population via les médias qu'il vaudrait mieux pour elle de ne pas se rendre dans certains pôles d'attraction touristiques. Leurs éventuels appels d'urgence obtiendront pour seule réponse une petite musique d'attente et un répondeur. Si les téléphones sont insuffisamment pourvus en personnel, il est impossible d'aider chaque personne dans les délais.

D'autres problèmes ont reçu un début de réponse : le règlement des

mutations est apparu, il y a une proposition de solution pour les chefs d'équipe et les évaluateurs, etc. La pratique montrera si cela induira des changements en profondeur aux mauvaises conditions de travail.

L'absence d'un statut adapté pour les calltakers reste un point délicat très sensible. Trouver une solution dans le cadre des règles rigides du statut CAMU n'est pas simple. La fonction des calltakers ne peut être comparée à celle d'un gestionnaire de dossiers. En outre, un gouvernement en affaires courantes a une marge de manœuvre trop limitée pour élaborer un début de solution acceptable.

La CGSP ne veut plus attendre et a obtenu que les syndicats et l'administration développent ensemble une proposition audacieuse.

Nous la soumettrons à tous les partis politiques et nous les mettrons également face à leurs responsabilités. Ce pays ne se résume pas à des balivernes autour du meilleur nationaliste. La récréation est plus que jamais terminée !

G. Rasschaert

SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS

Assemblée générale **statutaire**

Une assemblée générale des affiliés est, à la CGSP, une instance statutaire et souveraine. Elle élit la délégation pour quatre ans. L'objectif de la réunion dont nous parlons avait d'autres cibles. Réunir une telle assemblée est important dans le sens où le dialogue s'instaure encore plus entre les délégués et les affiliés. C'est aussi l'occasion pour la délégation de rendre des comptes aux affiliés. Il y est question de toutes les actions menées au sein du département, du résultat des concertations et des négociations. C'est également le moment d'entendre les diverses difficultés rencontrées par les affiliés dans leur quotidien.

L'assemblée générale statutaire s'est tenue ce mardi 8 février dernier. En voici quelques éléments qui ressortent de nos échanges de vue. Le dirigeant responsable de la CGSP, votre serviteur, était présent afin d'apporter quelques éclairages à propos des points soulevés.

Il y a quelques mois, nous avons rappelé à l'Autorité certains principes quant à l'organisation de la concertation et de la négociation. Tels que les délais à respecter pour les convocations et l'envoi de la documentation. Nous avons également précisé quelles étaient les matières à concerter et celles à négocier.

Ceci étant prescrit par le Statut syndical. Jusqu'ici, nous avons peu de résultats concrets. Une amélioration se fait jour. Mais nous resterons vigilants !

Nous nous sommes ensuite penchés sur la problématique de la mise à disposition de personnel au sein du SPF par l'ASBL « e-gov ».

La CGSP formule toujours certaines craintes quant à la légalité de ces contrats et sur le renouvellement de ceux-ci à durée limitée.

Vient ensuite une intervention à propos du stress éprouvé par les agents travaillant pour le Call Center Homologation et au travail colossal à charge du Service Radiation. Notre organisation syndicale y restera attentive !

Des inquiétudes du personnel sont évoquées quant à la diminution du travail dans certaines antennes DIV.

Quid de l'avenir de ce type d'antenne ? Y aurait-il une tendance à privilégier l'utilisation du site informatique ? Avec comme corolaire des pertes d'emplois ?

Au cours de l'Assemblée générale, les responsables du comité ont expliqué toutes les discussions qui ont tourné autour de l'Accord interprofessionnel 2011-2012.

Quelques décisions sont alors prises concernant le fonctionnement du comité. Afin de pallier à l'absence de délégués dans certaines administrations, et aussi de permettre aux affiliés qui le désirent de s'investir d'avantage, ceux-ci pourront être associés aux réunions du comité, ou à nos délégations au CCB.

De plus, suite à une demande formulée en assemblée, les comptes-rendus des réunions du comité seront envoyés à tous les affiliés.

En termes de perspectives pour cette année 2011, le comité sera encore plus attentif à l'amélioration de la qualité de la concertation, le renforcement du respect du personnel et des prérogatives syndicales. L'avenir est incertain à l'heure où nous écrivons ces lignes. En effet, nous n'avons pas encore de gouvernement fédéral. Qu'en sera-t-il donc d'une éventuelle régionalisation du département ?

« **Ensemble, on est plus forts** » est le leitmotiv de la FGTB et donc de la CGSP. Les affiliés et les membres du comité l'ont bien compris !

P. Minet et le Comité

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES CIVILS

Avis négatif de la CGSP **concernant le plan de personnel 2011**

Notre motivation est cohérente par rapport aux avis que nous avons émis les années précédentes au cours des concertations consécutives sur les plans de personnel.

Déjà en 2005, il était clair que les niveaux inférieurs seraient mis en extinction. Les quelques possibilités de recrutement n'ont pas été reprises au cours des années qui ont suivi et les promesses n'ont pas été tenues. Après une interrup-

tion, il était clair que l'on ne recruterait plus aux niveaux D et C. Le recrutement aux autres niveaux est limité et la CGSP constate donc que le démantèlement du cadre du personnel civil continue. Ceci découle bien évidemment d'un démantèlement poussé du Ministère de la Défense nationale mais le personnel civil paie deux fois la note. Il y a par ailleurs aussi un effet d'évincement par des militaires surnuméraires qui prennent des postes de civils.

Le non-remplacement programmé des départs naturels assurera en outre un démantèlement accéléré du personnel. Et ce, en l'absence de la moindre argumentation fonctionnelle. Il est indubitable que le plan de personnel est purement et simplement l'exécution d'économies aveugles sur les frais en personnel. La CGSP constate que le PP à la Défense n'est, une fois de plus, pas un instrument de la politique du

personnel mais l'instantané d'une mauvaise histoire.

Pour toutes ces raisons, la CGSP émet un avis négatif.

Et l'histoire ne s'arrête pas là : la CGSP entend de toutes parts que les civils sont appelés auprès de leur autorité pour y apprendre qu'ils doivent chercher eux-mêmes un autre poste de travail. Leur chaise est occupée par des militaires surnuméraires dont la caserne a été fermée. Ceci vraisemblablement afin de mettre les travailleurs en concurrence les uns avec les autres. La manière dont la réor-

ganisation est opérée dépasse l'entendement : c'est comme si on demandait au civil individuel de se mettre au garde à vous et on lui intime l'ordre de chercher lui-même une autre chaise. Apparemment, les généraux ont une certaine nostalgie pour un passé sombre où le concept de people management n'existait pas encore.

La CGSP a déposé une plainte écrite auprès du Ministre de la Défense nationale avec copie au Chief of Defence (CHOD) et au DG de HR mais sans illusion quant à une réaction sur le contenu.

Enfin, tout ceci illustre à merveille la manière dont la politique du personnel est actuellement menée à la Défense : un partage aveugle de la misère mais bien de haut en bas.

Le personnel exécutant, qu'il soit civil ou militaire, est la victime de cette politique brutale et obsolète. En outre, le Ministre Pieter De Crem n'a plus aucune prise sur la gestion quotidienne de son État-major.

Quelle sera la prochaine étape ?

G. Rasschaert

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

On ne s'improvise pas **agent de sécurité** !

Les agressions à l'encontre du personnel de la STIB augmentent de façon épouvantable. Un problème que l'on ne peut que reconnaître et qu'il faut évidemment résoudre. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est que pour y parvenir, on se tourne toujours dans la même direction !

A. Jusqu'où iront-ils ?

Alors que les attaques de transports de fonds étaient légion, on n'a pas hésité à lancer l'idée de les faire escorter par des militaires. À un autre moment, l'opinion publique a réclamé à cors et à cris davantage de policiers dans les rues. Les agents de police devaient à nouveau battre le pavé pour renforcer le sentiment de sécurité de la population et laisser leurs tâches administratives à des militaires mutés. Ensuite, lorsque les agents pénitentiaires ont multiplié les grèves, la police a hurlé qu'il lui devenait de plus en plus impossible d'assumer ce genre de tâche et qu'on n'avait qu'à faire appel à l'Armée. Aujourd'hui, il manque de policiers pour garder les ambassades. Qu'à cela ne tienne, l'Armée recyclera bien des militaires en agents de police pour assumer ces missions. Des initiatives parfois louables (les unes un peu plus que les autres), tant que ces transferts restent sur base volontaire. Mais il y a des limites à ne pas dépasser.

B. La vache à lait

Si personne ne se soucie de la Défense en temps normal, qui sert principalement de variable d'ajustement budgétaire lorsque cela arrange nos politiciens, il faut bien reconnaître que lorsqu'une situation d'urgence se présente, c'est d'office à elle que l'on pense. Cependant, on perd de vue que toutes ces initiatives vident les rangs de la Défense, sans que la charge de travail ne soit revue à la baisse, bien au contraire ! Comment dire non à l'OTAN lorsque l'on est dans un gouvernement de droite ? Alors, on en rajoute, et parallèlement on sabote les services publics. Ce qui est dangereux dans le cas présent, c'est que ces transferts s'appliquent à des militaires qui comptent de nombreuses années de service. C'est donc tout un paquet d'expertises qui disparaît, alors que les jeunes ne se bousculent pas nécessairement au portillon pour prendre la place.

C. 25 000 militaires

Si nous avons pu, par le passé, donner un accord frileux à ces initiatives de transfert, c'est qu'elles s'inscrivaient toujours dans la perspective d'un effectif de 34 000 militaires. Aujourd'hui ces chiffres sont atteints. Au sein même de l'État-major, certains tirent le signal d'alarme, car en acceptant que davantage de militaires quittent le Départe-

ment, nous ouvrons la voie à une nouvelle réforme, donc à une réduction de l'effectif. Or, une réduction d'effectif, cela signifie automatiquement de nouveaux regroupements de personnel et d'unités, et dans la foulée, la fermeture de casernes. Qui dit fermeture de casernes, dit des trajets encore plus longs pour se rendre au travail. Inutile de préciser que ceux qui restent seront les dindons de la farce. À recrutement constant, soit 1 500 jeunes par an, nous serons 25 000 militaires en 2020. Et la droite devra trouver de nouvelles victimes dans d'autres secteurs publics...

D. Fausses économies

Contrairement à ce que prétendent les médias, le transfert de militaires est loin d'être une opération win-win. Le traitement des militaires transférés est entièrement à charge de la Défense la première année et de 66 % les quatre années suivantes. Il ne fait donc aucun doute que c'est la Défense qui supporte les charges les plus lourdes. À préciser aussi que le budget de la Défense n'a plus augmenté depuis des décennies. Mais finalement, en interne, ce sont ceux qui restent qui doivent trinquer. Jusqu'au jour où la corde va casser. On devine aisément quels sont ceux qui joueront en premier les étonnés, alors qu'ils auraient mieux fait de créer de l'emploi pour augmenter le PIB.

E. Quel futur pour la défense ?

Si l'on veut une Armée digne de ce nom, il faudra tôt ou tard un débat sérieux sur son avenir (ce que nous réclamons en vain depuis des années), car c'est lorsque le citoyen

est touché personnellement par une catastrophe qu'il se demande où sont passés les militaires. Hélas, peu d'entre eux connaissent les missions accomplies chaque jour sur notre territoire par le personnel de la Défense. Depuis

trois ans, les liens avec la Nation sont volontairement rompus. Nous espérons simplement que vous n'aurez jamais à en faire les frais.

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE SECTEUR IX

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO)

Circulaire congés compensatoires 2011

Nous énumérons ici les différents congés compensatoires et dispenses de service qui seront octroyés pour l'année 2011. Quand vous lirez cet article, la circulaire aura été négociée en Secteur IX. S'il doit y avoir des modifications nous vous en tiendrons informés par le biais de « Tribune ».



Nous portons à votre connaissance qu'en 2011, un congé compensatoire est accordé **du 27 décembre au 30 décembre 2011** inclus.

Ces jours de congés compensatoires sont accordés du fait que :

- un jour férié légal coïncide avec un samedi, à savoir le **1^{er} janvier 2011** ;
- deux jours fériés légaux coïncident avec un dimanche, à savoir le **1^{er} mai et le 25 décembre 2011** ;

- le congé réglementaire du **15 novembre 2011** est substitué en un jour de congé de compensation.

Ces jours de congés compensatoires sont accordés pour autant que le personnel concerné soit en activité de service aux périodes de congés précitées.

En 2011, trois dispenses de service sont accordées à l'occasion des jours fériés qui coïncident avec un mardi ou un jeudi. Il s'agit des **vendredis 3 juin et 22 juillet ainsi que du lundi 31 octobre 2011**.

Dans les établissements d'Enseignement obligatoire, d'Enseignement supérieur non universitaire et les établissements d'Enseignement de promotion sociale, le membre du personnel qui n'a pas pu profiter des dispenses de service accordées les **3 juin, 22 juillet et 31 octobre 2011** bénéficiera de jours de compensation qui se substitueront à celles-ci.

Ces jours de congés compensatoires sont à prendre selon les mêmes modalités que le congé de vacances annuel.

M. Jacobs et M. Bex

LE SECTEUR XVII

Concours de recrutement généralistes niveau 1 et 2 +

Le nouvel arrêté relatif aux concours et examens que nous avons approuvé, a pour objectif d'organiser régulièrement des épreuves de recrutement et d'accession au niveau supérieur dans tous les niveaux.

Pour organiser souvent de telles épreuves, il faut en limiter le nombre de lauréats plutôt que de constituer des réserves immenses qui mettent des lustres à se vider. Pour les premières épreuves de recrutement généralistes

pour les niveaux 1 et 2 +, le nombre de lauréats a été fixé comme suit : 500 pour le niveau 1 et 700 pour le niveau 2 +.

Les inscrits étaient nombreux, respectivement 4 500 et 5 000, certains échouent avec une note de 13,8/20 alors que la 700^{ème} personne obtient 13,9. On comprend aisément leur frustration et leur découragement.

Des informations communiquées par l'Administration via le SELOR,

il ressort que le taux de réussite et le même entre candidats « internes » et « externes » pour le niveau 1 (11 % des agents du Ministère qui ont présenté l'épreuve ont été sélectionnés ; ce qui correspond au taux global de réussite). Pour le niveau 2 +, il y a proportionnellement plus d'agents du Ministère que de candidats externes qui ont réussi l'épreuve (19 % des agents du Ministère qui ont présenté l'épreuve ont été sélectionnés alors que le taux global de réussite est de 14 %).

Le Secrétaire général, dans un mail adressé à tous les agents, rappelle que « vous conservez toutes et tous le bénéfice du contrat d'emploi qui est actuellement le vôtre. Il ne sera mis fin à aucun contrat parce que vous n'avez pas réussi l'épreuve ou que vous n'avez pas été sélectionnés et qu'il faudrait « faire de la place » pour ceux qui ont réussi ». Il s'y engage.

Quoi qu'il en soit, conscient que l'épreuve que vous avez passée concernait un ensemble de fonctions très diverses et ne faisait pas appel aux

aptitudes spécifiques requises pour la fonction que vous exercez aujourd'hui, et dans le but d'améliorer le contenu des futurs concours et examens, le Secrétaire général demande que vos observations soit transmises à l'adresse suivante : *evaluationconcours@cfwb.be*.

Nous serions heureux que vous les transmettiez également à vos délégués syndicaux.

Pour notre part, nous interviendrons auprès de l'Autorité afin d'être associés

à tout groupe de travail concernant la matière des examens et concours.

Nos félicitations aux collègues qui ont réussi et pour les autres, ne vous découragez pas camarades, nous mettrons tout en œuvre pour que la prochaine soit la bonne pour vous.

M. Jacobs et L. Poncin

NOS RÉGIONALES

LA RÉGIONALE DE LIÈGE

Accord interprofessionnel 2011-2012. Action du 4 mars 2011

Barrage filtrant à l'entrée du site de l'arsenal de Rocourt dans le cadre de l'action contre l'AIP le vendredi 4 mars 2011.



À l'initiative de la délégation locale CGSP-AMiO (personnel civil et

militaires), une vingtaine de délégués CGSP-AMiO de la Régionale de Liège se sont relayés de 6h à 10h à l'entrée de l'arsenal de Rocourt ce vendredi 4 mars, journée d'action de la FGTB contre l'AIP 2011-2012.

Il n'y a pas eu blocage du site mais un barrage filtrant a été installé afin de permettre la distribution de tracts de la FGTB Liège-Huy-Waremme qui reprenaient les motivations de cette journée d'action.

Le barrage a été levé aux environs de 10h afin de permettre aux délégués de se rendre à la gare des Guillemins où

une concentration plus importante de militants FGTB était organisée.

Cette action devant les portes de l'arsenal fut aussi l'occasion pour la délégation locale de l'arsenal de Rocourt de montrer à son autorité qu'elle était prête à se mobiliser en vue d'autres combats qui devront peut-être être menés durant les prochaines semaines ou prochains mois ; en effet, des menaces de privatisation larvées des activités du personnel civil de la Défense pèsent de plus en plus sur ce personnel...

Affaire à suivre donc !

P. Lebrun

LA RÉGIONALE DE NAMUR

Permanences

A. Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2011 revenus 2010

En cette période de rentrée de déclarations fiscales, les Camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la Régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à

rédigier leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 25 mai, 1^{er}, 8, 15 et 22 juin 2011 de 9h à 12h** à la Régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

Uniquement sur rendez-vous au 081 72 91 70 (le matin)

Dans un souci d'efficacité, il est

demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres,
- attestation assurance-vie,
- prêt hypothécaire,
- déclaration de revenus de l'année 2009 (extrait de rôle) et revenus de l'année 2010,
- si problème particulier joindre les pièces y afférant.

B. Permanences des sous-secteurs

Sous-secteur	Responsable
Pour le SPW	Cde Bernard Derese Président du Comité régional (GSM : 0478 45 22 58) bernard.derese@spw.wallonie.be Permanence : sur rendez-vous
Pour la Communauté française	Cde Serge Defosset Président du Comité régional (GSM : 0498 22 04 95) serge.defosset@cfwb.be Permanence : sur rendez-vous
Pour les Finances	Cde Francis Courtois Président du Comité régional (TEL : 081 24 72 66) francis.courtois@minfin.be Permanence : le mercredi matin
Pour les PAPO	Cde Dominique Rousseau Président du Comité régional (GSM : 0497 54 67 43) d.rousseau@euphony.net.be Sur rendez-vous pour Namur Permanence à Wavre — rue de l'Ermitage, 11 le 2 ^{ème} jeudi du mois de 13h à 15h30
Pour la Justice	Cde Stéphane Verbruggen Président du Comité régional (GSM : 0497 59 77 74) fb479345@skynet.be Permanence le jeudi matin
Pour la Défense nationale (Militaires)	Cde Guy Denis Président du Comité régional (GSM : 0496 25 86 56) guy.denis@mil.be Le 3 ^{ème} vendredi du mois (sauf juillet et août)
Pour la Défense nationale (Personnel Civils)	Cde Nancy Martin (TEL : 081 72 83 12) nancy.martin@mil.be Permanence : sur rendez-vous

M. Bongiovanni

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'absurdité poussée à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
- 4 / Dossier • La CGSP wallonne en campagne
« Penser alternatif, agir collectif »
- 6 / Opinion • Pacte de l'Euro : attention,
danger !
- 7 / Analyse • L'austérité pèse sur
le secteur public en Europe
- 8 / IRB • Pour une loi de financement solidaire
et équitable

Infos AMiO

- 9 / Édito • Europe sociale en danger !
Où s'arrêteront-ils ?

Fédéral

- 10 / SPF Finances • Fedorest
- 11 / SPF Intérieur • Les calltakers
- 12 / SPF Mobilité et Transports • Assemblée générale
La Défense – Civils • Plan de personnel
- 13 / La Défense – Militaires • On ne s'improvise
pas agent de sécurité !

Communauté française

- 14 / Secteur IX • Congés compensatoires 2011
/ Secteur XVII • Concours de recrutement

Nos régionales

- 15 / Liège • Action du 4 mars 2011
Namur • Permanences

internet :

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique